

Groupe de travail SPIRAL-TMD

réunion du 30 janvier 2002

Liste des personnes présentes : PJ 1

Le président Pillonel ouvre la réunion en demandant si des observations sont à faire sur le compte rendu de la réunion précédente. Il n'y a pas d'observation; le compte rendu de la réunion du 13 septembre 2001 est donc validée.

C.Pillonel demande à Mme Nedelec de faire le point sur l'avancée des réflexions pour l'élaboration du cahier des charges d'une plateforme d'échanges modaux.

E.Nedelec précise qu'elle a déjà réuni à deux reprises le groupe de travail qu'elle anime sur ce thème. Elle rappelle que RFF a commandé à INERIS une étude sur les risques, qui prend en compte les plates-formes. Cette étude est en voie d'achèvement et, dès quelle sera publiée, sera du plus grand intérêt pour nourrir nos réflexions. Le groupe de travail pourra être à nouveau réuni.

E.Nedelec indique que la réglementation est peu prescriptive pour le stationnement de MD sur les plates-formes. Le RID, art 17, stipule que le stationnement ne doit durer que le temps nécessaire, fixé par les règles internes du chantier. Pour CNC, entre autres, la règle interne prend en compte une durée de 48 heures qui peut être augmentée en fonction des difficultés propres au transport. Il n'y a pas de prescriptions concernant les plates-formes dans la réglementation sur les établissements classés pour les plates-formes. Les règles des établissements classés conduisent à gérer des seuils; ceci n'est pas compatible avec les contraintes du transport.

C.Pillonel demande à G.Bernes de nous faire part de sa connaissance du projet de Loi concernant les établissements classés.

G.Berne indique que ce projet comprend trois volets :

- Le renforcement des outils de maîtrise de l'urbanisation, avec la possibilité de créer des servitudes et des interdictions de construire suivant les risques que présentent des bâtiments existants. Un fond d'indemnisation serait créé pour décliner cette politique.
- La concertation avec les acteurs au sein de Comités locaux d'information sur les sites technologiques. La commission « risques » d'un SP3I, lorsqu'il existe, peut se substituer à ce Comité. Il pourrait être saisi par chacun et amené à formuler un avis.
- L'amélioration de la gestion des risques par le renforcement des CHSCT.

C.Pillonel souhaiterait que SPIRAL-TMD puisse faire des propositions. Notre mission est de faire l'état des lieux du risque TMD et de préconiser des parades à ces risques. Il demande si la réflexion a pu avancer sur la connaissance des flux de TMD qui concernent le département du Rhône.

M.Deleigue précise que l'actualisation de l'enquête cordon faite en 92 sur l'agglomération lyonnaise sera difficile à réaliser, car elle nécessite des moyens financiers

importants. Néanmoins, on pourra profiter d'une étude de l'Etat au niveau régional qui concerne l'analyse des flux TMD sur l'axe Rhodanien et la liaison Lyon-Grenoble.

Une enquête auprès des transporteurs et des industriels de la chimie sur le département devrait également être riche d'enseignements.

Concernant le thème du risque lié au stationnement de MD, Yves Delacretaz anime un petit groupe de réflexion avec le Major Melot et S.Bedejus.

M.Volcin fait savoir que la société ASF aurait engagé une réflexion sur les aménagements nécessaires au stationnement des TMD sur les aires de services et de repos. M.Frédérique Violet serait le chargé mission TMD pour ASF. Il serait opportun de l'inviter à participer à la réflexion engagée par le SPIRAL sur ce sujet.

M.Deleigue fait savoir qu'à la demande du Préfet, il pilote un petit groupe de réflexion sur les conditions dans lesquelles s'effectuent le stationnement des TMD dans le mode routier, ferré et fluvial, ainsi que les risques qu'ils peuvent générer, notamment au regard de la menace terroriste.

Cette réflexion viendra également nourrir le thème d'étude engagé par le groupe de travail SPIRAL-TMD.

Le président Pillonel fait état du déplacement effectué le 16 janvier dernier à Marseille organisé par Maître Legal avec les étudiants du DESS Droit du Transport de l'université Lyon 2. Cette journée a permis de rencontrer les autorités du port autonome de Marseille et de visiter les sites de Marseille et de FOS.

La synergie entre les installations du port autonome de Marseille, devenu le 1^{er} port de la Méditerranée et le Port Edouard Herriot de Lyon qui pourrait être pour Marseille une porte d'entrée sur le nord de l'Europe, est apparue évidente et porteuse d'un poids économique important tant pour PACA que pour Lyon et Rhône-Alpes. Encore faudrait-il que les installations du site Edouard Herriot soient d'avantage consacrées aux fonctions de transport fluvial qu'à celle d'une zone d'activités sans liens avec le fleuve et à hauts risques technologiques.

X

X

X

La prochaine réunion du groupe SPIRAL-TMD est fixée au Mardi 19 Mars 2002 de 14h30 à 17h00 Salle B à l'Hôtel du Grand Lyon.

Marc DELEIGUE.